

*Question présentée par le député :*

*M. Daniel Sormanni*

*Date de dépôt : 17 mars 2014*

## **Question écrite urgente**

**Mutation au quai Gustave-Ador, nouveaux bouchons en préparation ?**

L'une des principales portes d'entrée de la ville de Genève va se métamorphoser :

- nouveaux feux ;
- pistes cyclables à double sens sur les voies de circulation ;
- revêtement phonoabsorbant ;
- suppression d'une voie de circulation dans le sens Vésenaz – ville de Genève.

Cette mutation, initiée par la Ville de Genève, vise à soi-disant mieux réguler le trafic et à fluidifier celui-ci, à permettre aux piétons de traverser cette voie de manière sécurisée et à réduire le bruit.

Apparemment ces modifications ont été acceptées par la Direction générale des transports (DGT), anciennement DGM.

Il est assez incompréhensible que, pour installer une piste cyclable à double sens (elle existe déjà dans un sens), il soit nécessaire de supprimer une voie de circulation, alors qu'il y a largement la place pour l'installer sur les quais, et ce en toute sécurité.

De plus, prétendre que cela va améliorer la fluidité du trafic relève de l'ignorance la plus absolue des flux de trafic. Pour preuve supplémentaire, l'installation de 6 feux supplémentaires entre Baby-Plage et le Jardin anglais démontre que le vrai objectif est de bloquer encore plus l'entrée en ville de Genève.

Il est utile de relever également qu'il sera désormais impossible de tourner à gauche en direction de la ville de Genève et par la même d'emprunter la rue des Eaux-Vives ; toutes les autres rues seront impossibles

également à emprunter depuis Vésenaz, sauf au niveau des rues de la Scie et de Pierre-Fatio.

Ces aménagements ralentiront-ils le trafic ? Oui, j'en suis persuadé, malgré les explications « fumeuses » de la DGT, et la soi-disant synchronisation des feux promise. De plus, le TCS aussi est opposé à cet aménagement.

En conséquence, voici mes deux questions :

- *L'aménagement du quai Gustave-Ador, décrit dans la TDG à mi-février est-il le projet définitif du Conseil d'Etat ?*
- *Dans le cas contraire, quel projet entend déposer le Conseil d'Etat au Grand Conseil ?*

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, mes salutations distinguées.